

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

DEPOSITS AND CONSIGNMENT FUND

ADDITIF N° 000002

/CDEC/DG/DAG/DAAB/MYB DU

14 MAR 2025

AU DOSSIER DE CONSULTATION N° 0002 DU 24 FÉVRIER 2025 RELATIF AU NETTOYAGE  
DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDEC).

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la loi n°2008/003 du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
- Vu loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2011/105 du 15 avril 2011 portant organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2023/035 du 20 janvier 2023 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu le décret n°2023/036 du 20 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu l'arrêté n°00000023/MINFI du 01<sup>er</sup> décembre 2023 fixant les règles relatives à l'organisation financière et comptable, les modalités de dépôt et de retrait, de consignation et de déconsignation des fonds et/ou valeurs détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 2023/008/CDEC/CA du 15 mai 2023 portant nomination du Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC),
- Vu la résolution n°000024/CDEC/CA du 23 décembre 2024 portant adoption du budget de l'exercice 2025 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
- Vu le Dossier de Consultation pour une Demande de Cotation n°000002/DC/CDEC/CIPM/2025 du 24 février 2025 Relative au nettoyage de l'immeuble siège de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

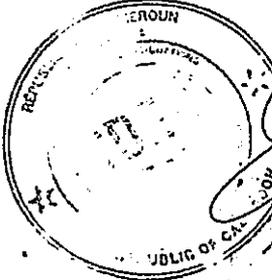
Modifie ledit Dossier de Consultation comme suit :

AU LIEU DE / INSTEAD OF	LIRE PLI TÔT / READ INSTEAD
<p style="text-align: center;"><u>Article 9</u></p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) dont le montant s'élève à six cent mille (600.000) FCFA ; il est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des cotations.</p> <p style="text-align: center;"><u>Section 21</u></p> <p>Each bidder shall enclose in administrative documents, a bid bond of six hundred thousand (CFAF 600,000), valid thirty (30) days after the bid validity date,</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 9</u></p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) dont le montant s'élève à quatre cent mille (400.000) FCFA ; il est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des cotations.</p> <p style="text-align: center;"><u>Section 21</u></p> <p>Each bidder shall enclose in administrative documents, a bid bond of four hundred thousand (CFAF 400,000), valid thirty (30) days after the bid validity date</p>
<p style="text-align: center;"><u>Article 14</u></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des cotations techniques et financières aura lieu le 18 MARS 2025 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CDEC sise au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège situé à Bastos.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 14</u></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des cotations techniques et financières aura lieu le 25 MARS 2025 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CDEC sise au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège situé à Bastos.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Article 21</u></p> <p>Le Chef de service dispose d'un délai de 30 jours pour établir le décompte général et définitif au cocontractant de l'administration après la réception définitive. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des fournitures, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article</u></p> <p>Le Chef de service dispose d'un délai de 30 jours pour établir le décompte général et définitif au cocontractant de l'administration après la réception définitive. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des fournitures, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Le Ministère chargé des Marchés Publics reçoit une copie des décompte provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestation.</p>

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- PdvCIPM /CDEC
  - Affichage
  - Chrono/Archives

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CDEC


  
*Richard Euna Osum*  
 Directeur Général